



Négociation Accord Intéressement SNC PAULSTRA 2025-2027

Réunion 2, lundi 23 juin 2025 à CHÂTEAUDUN

« Un Manque de Transparence Inacceptable »

La 2^{ème} réunion de négociation sur l'accord d'intéressement s'est déroulée dans des conditions assez inhabituelles. La direction n'a pas fourni les informations financières nécessaires pour que nous puissions prendre des décisions éclairées et défendre vos intérêts de manière efficace.

Au cours de nos échanges, nous avons vite réalisé que c'était le Siège « UNITY Clichy* » qui avait fixé la partie « critères économiques » et que les interlocuteurs, qui nous faisaient face, n'avaient aucune marge de manœuvre. Vraiment navrant !

*Le siège a déménagé de Balzac vers Clichy. Le site de Levallois a aussi pris ses quartiers à Clichy. Le Groupe a profité de cette occasion pour donner un nouveau nom : « UNITY Clichy ».

Le syndicat CGT SNC PAULSTRA a présenté et défendu une liste de revendications qui a été longuement travaillée. Voici une synthèse ci-dessous :

Abondement

- **Demande d'abondement incitatif** : 300% sur les 150 premiers euros.

Critères Économiques

- **PR1** : Prime allant jusqu'à 1200€ (contre 930€), basée sur le taux de Résultat Net comptable **Société** / Chiffre d'Affaires **Société**.
- **PR2** : Prime allant jusqu'à 500€ (contre 320€), basée sur le Résultat Opérationnel Analytique de l'**établissement** et calculée à partir de deux tableaux.
- **PR3** : Prime allant jusqu'à 300€ (contre 150€), basée sur le Résultat Opérationnel Consolidé / Chiffre d'Affaires Consolidé de l'année N du **Groupe**.
- **PR4** : Proposition d'un indicateur de résultat du groupe **TotalEnergies** pour montrer notre appartenance.

Critères Non Économiques

- **PABS** : Prime allant jusqu'à 100€ (était 100€), basée sur un taux d'**absentéisme** maladie à 5% (contre 3%). Nous avons signalé que la population était vieillissante et demandé des éléments chiffrés par tranches d'âge et catégories socioprofessionnelles.
- **PS1-TRIR** : Prime allant jusqu'à 100€ (était 150€), basée sur le taux d'évolution du **TRIR** (accident de travail). Critère imposé par TotalEnergies.
- **PS2-FSR** : Prime allant jusqu'à 200€ (était 150€), basée sur le taux de **Fiches de Situation Risques** enregistrées / 3,5 FSR par salarié.
- **PCNQ** : Prime allant jusqu'à 100€ (était 50€), basée sur le taux d'amélioration du **Coût de Non Qualité** avec une modification du tableau. Mais en s'interrogeant sur le fait que les objectifs sites soient différents !
- **PSTA** : Prime allant jusqu'à 100€ (était 150€), basée sur la **réduction des consommations de gaz et d'électricité**. Nous avons mis en évidence l'importance d'investir pour maintenir une diminution.

Autre Demande

- **Répartition de la prime d'intéressement** : Demande de retrait de la répartition basée sur la présence annuelle des salariés dans l'entreprise.

MONTANT MAXIMUM POSSIBLE DEMANDÉ PAR LA CGT = 2600€

En réponse à nos revendications, la direction nous a fait sa proposition :

Critères Économiques

- **PR1** : Prime allant jusqu'à 1400€, en croisant les Résultats Nets Comptables des **établissements et de la SNC Paulstra**. D'après la direction, ce nouveau tableau favorise les sites industriels comme Lisses et Etrépagny, sans pour autant léser les sites automobiles tels que le sont Châteaudun, Vierzon et Segré. Les résultats de Châteaudun et Vierzon seraient mutualisés.
- **PR2** : Prime allant jusqu'à 250€, basée sur l'évolution du Résultat Opérationnel Analytique de l'**établissement**. Même tableau que l'accord précédent mais revu à la baisse !
- **PR3** : Prime allant jusqu'à 150€, basée sur le Résultat Opérationnel Consolidé / Chiffre d'Affaires Consolidé de l'année N du **Groupe**. Même tableau que l'avenant de révision n°1 à l'accord d'intéressement signé par la CGT, la CFDT, la CFE-CGC et M. LEMETAYER, mais qui n'a jamais été déposé sur la plate-forme de dépôt des accords (c'est illégal !).

Critères Non Économiques

- **PABS** : Prime allant jusqu'à 100€, pas de changement.
- **PS1-TRIR** : Prime allant jusqu'à 100€, en diminution de 50€. Tableau adapté à 0,60 contre 0,65.
- **PS2-FSR** : Prime allant jusqu'à 200€ / 3,5 FSR par salarié sur les 3 ans de l'accord.
- **PCNQ** : Prime allant jusqu'à 50€, pas de changement.
- **PSTA** : Prime allant jusqu'à 150€, avec un nouvel objectif revu à la baisse à 3,5% MWH / Chiffre d'Affaires ou Coût De Production ? (à définir).

Autre Demande

- **Répartition de la prime d'intéressement** : Pas de changement, toujours au prorata du temps de présence.

MONTANT MAXIMUM POSSIBLE PROPOSÉ PAR LA DIRECTION = 2400€



La CGT dénonce une mascarade de négociation orchestrée par le Siège « UNITY Clichy », sans aucune donnée financière chiffrée ! Nous exigeons des simulations sur les 3 dernières années de l'accord précédent (2022-2023-2024).

Comment notre syndicat CGT peut signer un nouvel accord pour les salariés lorsqu'il manque des informations financières essentielles ?



Notre syndicat se donne le temps de la réflexion et attend les réponses à ses questions. Nous devrions disposer des informations financières essentielles, car :

1. **Transparence et crédibilité** : Sans données financières (bilan, compte de résultat, projections budgétaires), il est difficile d'évaluer la capacité réelle de l'entreprise à répondre aux revendications salariales ou sociales.
2. **Responsabilité vis-à-vis des salariés** : En signant un accord, le syndicat engage sa responsabilité. Il doit pouvoir justifier que l'accord est dans l'intérêt des salariés, ce qui nécessite une analyse fondée sur des éléments concrets.

Historiquement, la SNC Paulstra se démarquait des autres Entités Juridiques en ayant de véritables négociateurs en face des syndicats, qui savaient prendre leurs responsabilités... Ce n'est plus le cas !

L'esprit collectif qui animait notre SNC via notamment le résultat financier « PR1 » et construit au fil des années par les co-gérants précédents est vulgairement et sans concertation détruit par les bureaucrates du Siège « UNITY Clichy », dont acte !

Nous aurons l'occasion d'en référer à Mme Moreau-Leroy ce mardi 1^{er} juillet au cours du GIEES, afin qu'elle décide une bonne fois pour toute de négocier en créant un Socle Social Commun HUTCHINSON.

Nous rappelons à notre Direction que la prime intéressement, c'est bien, mais ce que veulent les salariés, ce sont de MEILLEURS SALAIRES !!!